

DOSSIER DE PRESSE

Lundi 14
octobre 2013

Conseil de la CREA du 14 octobre 2013

Une politique de développement économique et d'aide à l'emploi

Depuis une vingtaine d'année l'Agglomération aménage des sites pour accueillir des entreprises et participe au développement économique du territoire.

Le CREAPARC de l'Oison situé à Saint-Pierre-lès-Elbeuf nécessite des travaux d'aménagements paysagers, réfection des voiries, aménagement de trottoir ainsi qu'une nouvelle signalétique.

La CREA s'engage à prendre en charge des travaux et à faire appel à des partenaires financiers.

La CREA renouvelle au 1^{er} janvier 2014 son protocole d'accord avec le PLIE (Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi) qui intervient sur la totalité de l'agglomération.

En trois ans, le PLIE a accompagné plus de 2 000 demandeurs d'emploi et le dispositif a permis à près de 46 % d'entre eux de retrouver un emploi d'une durée de plus de 6 mois ou d'obtenir une requalification à l'issue d'une formation professionnelle.

Priorité aux modes de déplacement doux



Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan CREA Vélo, l'Agglomération a prévu de réaliser plusieurs aménagements cyclables à :

Conseil de la CREA du 14 octobre 2013

- Bois-Guillaume – Bihorel : rue de la République avec la création d'une piste à double sens de près de 3 mètres de large entre le chemin de la Bretèque et la rue de la Mare des Champs.

- Canteleu : au niveau de la forêt de Roumare, réalisation de 400 mètres de piste le long de la route de Sahurs (RD 351) puis d'une voie verte sur environ 2 000 mètres en lisière de forêts.

- Mont-Saint-Aignan : la première phase sera constituée d'une voie verte de 3 mètres de large entre la bretelle de sortie de la RD 43 et la rue du Bel Event.

- Saint-Léger-du-Bourg : section traversée de la ville. Cet aménagement constitue un maillon de l'itinéraire vallée de l'Aubette qui relie le CHU de Rouen à Montmain. La piste à double sens de 1 650 mètres se positionnera entre le giratoire de l'entrée ouest de Saint-Léger-du-Bourg-Denis et la rue du Vieux-Château.

- entre les quais de Seine de Oissel et le bac de Petit-Couronne soit 2 500 mètres situés exclusivement en forêt et constitue un maillon de l'itinéraire « Seine à Seine ».

- sur la section entre le Chemin de la Mi Voie à Sotteville-lès-Rouen et l'avenue du Général de Gaulle à Oissel. Cet aménagement de 3 770 mètres viendra compléter ceux déjà réalisés par la CREA sur les communes de Rouen, Sotteville-lès-Rouen et par le Département, boulevard Lénine sur la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Le PDE (Plan de Déplacements d'Entreprise) et le PDA (Plan de Déplacements d'Administration) ont été mis avec la CREA pour réduire la dépendance à l'automobile des employés pour leurs déplacements domicile-travail.

Afin d'inciter de nouveaux employeurs à rejoindre ce dispositif, la CREA a décidé d'étendre ces plans sur l'intégralité de son territoire (ils n'étaient avant que sur l'ex-CAR), de porter la durée des conventions à 5 ans, et d'augmenter la réduction accordée aux salariés à 20 % sur les abonnements de transport en commun annuels et mensuels plein et demi tarif.

Conseil de la CREA du 14 octobre 2013

Valoriser le patrimoine touristique de la CREA

La CREA souhaite développer des itinéraires de randonnées en complétant ses circuits et en diversifiant son offre.



Les Chemins de Compostelle

La création d'un itinéraire du Chemin de Compostelle entre Dieppe, Rouen, Evreux et Chartres est en cours d'élaboration.

La CREA a, de son côté, défini le tracé entre Rouen et Orival. L'itinéraire sera jalonné de plaques en forêt ou de clous en milieu urbain par la représentation d'une coquille, emblème spécifique de cet itinéraire. Le coût du balisage est estimé à 5 000 euros.

Itinéraire équestre Jumièges - Le Trait

Le département de Seine-Maritime a sollicité la CREA pour étudier la création d'un parcours équestre d'intérêt départemental voire régional qui relierait Jumièges à Etretat. La CREA est concernée sur la partie Jumièges – Le Trait. Parallèlement, les hébergeurs susceptibles d'accueillir les cavaliers à proximité du parcours seront identifiés dans le but de proposer un produit touristique complet.

Boucle de Roumare

La CREA souhaite créer une boucle de 15 km sur les communes de la Bouille, Sahurs et Saint-Pierre-de-Manneville avec une thématique sur l'impressionniste. Pour cela, il faut remettre en état un tronçon de 650 mètres qui n'est actuellement pas praticable.

Un balisage doit être réalisé au début de l'année prochaine pour un montant de 4 000 euros.

Conseil de la CREA du 14 octobre 2013

Urbanisme et planification de la CREA

La CREA souhaite faire réaliser des travaux d'aménagement de l'entrée d'agglomération de la commune de Malaunay sur la RD 927. Ces travaux consistent à reconfigurer le carrefour pour qu'il soit plus fonctionnel et sécurisé, créer un passage piéton, remplacer l'éclairage existant et réaliser des aménagements paysagers. Le coût des travaux est évalué à 337 124 euros.

Une gestion équilibrée de la ressource en eau

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) définit les orientations nécessaires pour garantir le bon état écologique et chimique de l'eau. Il est aussi un outil de planification qui fixe les objectifs et les règles d'utilisation de la ressource en eau. En ce qui concerne le SAGE Cailly-Aubette-Robec, 4 enjeux principaux sont identifiés :

- La préservation et la restauration de la biodiversité des milieux aquatiques,
- La préservation et l'amélioration de la qualité des masses d'eaux souterraines,
- La garantie de la distribution d'une eau de qualité pour tous,
- La sécurisation des biens et des personnes face aux risques d'inondations.

Créer un lien entre la formation supérieure, la recherche et les entreprises

Le Centre des Etudes Supérieures Industrielles (CESI) a été créé à Rouen en 1982. Il a pour objectif de promouvoir par la formation, des techniciens à des postes d'ingénieurs. Aujourd'hui, il accompagne en entreprise plus de 1 000 étudiants par an et forme 90 ingénieurs.



Conseil de la CREA du 14 octobre 2013

Le CESI souhaite mettre en place une plateforme mobile de conception permettant d'être au plus près des entreprises afin de les accompagner dans leurs projets d'innovation. Cette plateforme s'inscrit parfaitement dans la volonté de la CREA de faire de son territoire une référence nationale dans le domaine du numérique.

Dans ce cadre, la CREA accorde un fonds de concours d'investissement d'un montant 250 000 euros au CESI.

Le Hangar 108, le nouveau bâtiment qui regroupe des services de la CREA

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment de regroupement des services de la CREA dans l'écoquartier Flaubert au niveau du hangar 108 a été attribué à JACQUES FERRIER ARCHITECTURE.



Conseil de la CREA du 14 octobre 2013

Ce choix a été guidé pour la qualité de la réponse architecturale, des performances énergétiques et environnementales, la qualité du projet et le budget.

La construction du nouveau bâtiment, pour une mise en service en 2017, permet après cette date une rationalisation des charges immobilières de la CREA. Il ne reste à l'Agglomération que les coûts de construction, de fonctionnement et de maintenance du nouveau bâtiment ainsi que les coûts de fonctionnement et de maintenance du Norwich, conservé par la CREA avec notamment :

- La fin de la location de l'immeuble Vauban
- La vente de l'immeuble l'Avalasse en 2017
- La location de l'immeuble PCC à compter de 2017

Grâce à cette réduction globale des coûts d'exploitation de plus de 50%, le projet est amorti sur vingt ans, soit une durée sensiblement moindre à celle nécessaire pour amortir ce type de bâtiment public.

Au-delà de vingt ans, la réalisation du nouveau bâtiment fera faire des économies à notre collectivité, à hauteur de deux millions d'euros par an.

Au-delà du bâtiment lui-même, cette création est un instrument de reconquête urbaine. Elle poursuit un objectif stratégique : impulser la dynamique d'urbanisation de l'Écoquartier Flaubert, symboliser la nouvelle vocation urbaine des anciennes friches industrielles et portuaires comme l'exigence environnementale du nouveau quartier.

Contact

Sophie CHARBONNIER
Attachée de presse de la CREA
02 32 76 84 24 / 06 46 15 34 21
sophie.charbonnier@la-crea.fr